

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC173

présenté par
M. Portier**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	3 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Expérimentation du port de l'uniforme dans l'enseignement scolaire public du second degré <i>(ligne nouvelle)</i>	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de créer une nouvelle ligne de financement afin de financer l'expérimentation des uniformes dans le second degré.

Gabriel Attal a annoncé vouloir lancer une grande expérimentation sur le port de l'uniforme. Cet amendement vise donc à mettre en conformité le budget de l'État avec les promesses du Ministre.

L'uniforme à l'école comporte de nombreux points positifs et la question mérite d'être posée sérieusement. L'uniforme scolaire peut contribuer à réduire les inégalités socio-économiques en obligeant tous les élèves à porter les mêmes vêtements, indépendamment de leur situation financière. Cela peut réduire la pression exercée par les marques et les tendances de la mode.

L'uniforme favorise un sentiment d'appartenance à une communauté scolaire. Les élèves peuvent se sentir plus liés à leur école et à leur camarade de classe.

En éliminant les distractions liées à la mode, les élèves peuvent se concentrer davantage sur leur travail scolaire et sur l'apprentissage en classe. Cela peut améliorer les performances académiques.

Le port de l'uniforme peut aussi avoir des effets bénéfiques sur le harcèlement scolaire.

Afin d'obtenir un équilibre financier il est proposé de réduire en AE et CP de 3 millions d'euros les crédits en hors titre 2 de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et d'abonder une nouvelle ligne budgétaire « Uniforme dans l'enseignement scolaire public » à hauteur de 3 000 000 d'euros.